



VILLE DE CHARENTON-LE-PONT

COMITE DE JUMELAGE

S Villes jumelées

Charenton, le 14 Janvier 2023

Berlin-Tempelhof
et Büren
Allemagne

Trowbridge
Grande-Bretagne

Zichron-Yaacov
Israël

Borgo Val Di Taro
Italie

Chères Adhérentes, Chers Adhérents

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre association qui se tiendra le :

MARDI 31 JANVIER 2022 à 19 heures 00

A l'Espace Toffoli, 71, rue de Paris – Charenton-le-Pont

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral de chaque section pour l'exercice 2021-2022
- Rapport financier des comptes clos au 31/08/2022
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021-2022
- Composition du Conseil d'Administration
- Cotisations pour l'exercice 2023-2024
- Projets 2023
- Questions diverses

Conformément à l'article 19 des statuts de notre association, le quorum n'est pas nécessaire pour les Assemblées Générales Ordinaires et les délibérations sont prises à la majorité simple des membres ayant un droit de vote.

Je remercie les membres qui ont renouvelé leur adhésion pour l'exercice 2021-2022, condition nécessaire pour voter à cette assemblée générale en vertu de l'article 17 de nos statuts. Pour celles et ceux qui souhaiteraient continuer de soutenir les jumelages, il est toujours possible de le faire en renouvelant votre adhésion 2022-2023.

Le vote par procuration est autorisé conformément à l'article 19 de nos statuts avec 2 procurations maximum par membre actif. Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à cette AG, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration à adresser au/à la Président(e) de la section pour laquelle vous votez. Il est rappelé que si vous êtes adhérent de plusieurs sections, vous ne pouvez voter que pour une seule.

Si les conditions sanitaires le permettent, le traditionnel buffet à la fin de notre AG aura bien lieu cette année. Pour nous permettre de préparer au mieux ce buffet, je vous remercie par avance de transmettre votre réponse concernant votre participation à votre Président(e) de section **avant le 27 janvier 2023**.

En espérant pouvoir compter sur votre présence pour notre Assemblée Générale, recevez cher/chère adhérent(e) mes salutations les plus cordiales.

René Freysz

Association loi 1901 enregistrée sous le n° W941002404 auprès de la Préfecture du Val de Marne

Présidence : René FREYSZ : 06.63.29.69.41 - freysz.rene@orange.fr

3, avenue du Général de Gaulle – 94220 CHARENTON-LE-PONT

Secrétariat : Sandrine CARINI – carinis@wanadoo.fr

Siège social : Hôtel de Ville – 48, rue de Paris – 94220 Charenton-le-Pont Cedex – Tél : 01 46 76 46

Site web : www.jumelagecharenton.fr

